

Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 23 de la Loi sur le Manitoba, cela protège le droit à l'emploi du français et de l'anglais ici même au Parlement du Canada et dans les différentes assemblées législatives, l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée législative du Manitoba, de même que devant les tribunaux des deux instances.

[Traduction]

Depuis décembre 1982, quand le programme d'aide à la contestation judiciaire a été mis à jour, huit causes ont été approuvées pour recevoir une aide financière et les détails de ces causes ont déjà été fournis au député. Comme le secrétaire d'État (M. McLean) l'a déjà signalé à la Chambre, le ministre de la Justice et le Secrétariat d'État continuent à collaborer pour examiner les diverses possibilités qui s'offrent au gouvernement à l'égard du programme d'aide à la contestation judiciaire. La question de la permanence du tribunal...

[Français]

... et je termine en disant, monsieur le Président, que nous allons faire tous les efforts, dans les jours et les semaines qui viennent et soyez assurés que le secrétaire d'État va prendre une position de façon à ce que les droits des minorités soient respectés partout au Canada.

LES TRAVAUX PUBLICS—L'EXPROPRIATION DES TERRES À
MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, j'adressais une question au ministre des Travaux publics (M. La Salle) concernant la proposition d'un règlement que notre gouvernement a soumis aux expropriés de Mirabel, parce que cette question touche directement toute la population de ma circonscription d'Argenteuil-Papineau.

Monsieur le Président, au lendemain de la signature du protocole d'entente intervenu, le CIAC et notre gouvernement sur le règlement de cette erreur monumentale, il m'apparaît extrêmement important que cette Chambre connaisse cette proposition globale, compte tenu des sommes astronomiques que coûte au trésor public l'entretien et la gestion de ces terres, soit près de 50 millions de dollars par année. Situé à quelque 45 minutes de Montréal, délimité par les quatre centres importants que sont Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse et Lachute, le riche territoire agricole de Mirabel, compris dans une zone de plus de 2,500 UTH avait façonné les gens à l'image de la prospérité.

● (1830)

C'est pourtant cette région favorisée par la nature que le progrès allait choisir pour remplacer l'agriculture. Ce progrès dont la seule évocation en arrive à magnétiser toute une population. Malheureusement, monsieur le Président, en 1969, cette décision gouvernementale venait d'un seul trait effacer ces 150 ans de tradition et ramenait toute la région de Mirabel au début de 1867 en réduisant les résidents et propriétaires au rang de locataires. La plus grande expropriation jamais faite

L'ajournement

au Canada, si l'on exclut celle des Indiens, vint bouleverser la vie de près de 10,000 personnes établies dans 12 villages ou 14 municipalités couvrant une superficie aussi grande que l'île Jésus. Ce n'est pas tous les jours que 97,000 acres de terre changent subitement de propriétaire.

Et le nouveau propriétaire n'était pas facile à comprendre. En 16 ans, nous l'avons vu changer de visage et de politique bien des fois. Nous avons vu défiler sept directeurs différents délégués par le gouvernement fédéral pour gérer le territoire et les habitants de la réserve de Mirabel.

Un directeur disait ne pas avoir le pouvoir de prendre des décisions. Un autre se montrait plus autoritaire. Ce que l'un permettait, l'autre le refusait. Les autorisations données par l'un n'étaient plus valides pour l'autre. Tantôt on fournissait des autorisations écrites, tantôt on se contentait de permissions verbales ou, encore une fois, c'était un silence complaisant et les avis de continuer comme avant.

Monsieur le Président, c'est dans ce climat de confusion et d'insécurité que mes commettants de Mirabel ont dû survivre en attendant que la situation se clarifie et redevienne normale. Ce n'est pas facile de vivre en attendant pendant 16 longues années.

Monsieur le Président, le grand drame de Mirabel c'est que cette région a cessé de vivre et de progresser pendant 15 ans. Durant toutes ces années, une région prospère et pleine d'avenir a été littéralement sacrifiée aux ambitions d'un gouvernement incompétent et inhumain; songez, monsieur le Président, que le déplacement de 10,000 personnes et de la désorganisation sociale surtout de 97,000 acres représentent un scénario quasi identique aux personnes déplacées en Europe lors de la dernière guerre mondiale, ou encore à la déportation des Acadiens.

En effet, les conséquences d'une telle désorganisation sociale ne se calculent pas, surtout dans une région si bien intégrée au point de vue économique et démographique.

Monsieur le Président, dans les villages agricoles québécois, la vie économique et sociale est, en grande partie, reliée aux activités agricoles. Les rangs sont réservés à l'agriculture et le village concentre les services, les commerces; le village est aussi le lieu privilégié pour la retraite ou pour ceux qui ne gagnent pas directement leur vie avec l'agriculture.

Comme partout ailleurs, les villages s'étaient donné les services et les commerces qui leur convenaient. Le village de Sainte-Scholastique, à cause de sa situation géographique, était devenu, pour les autres villages, un centre agricole important: la présence de deux médecins, deux notaires, un pharmacien, quatre épiceries, trois quincailleries, un commerce pour machineries agricoles témoignent de l'importance de ce centre en 1969. La structure de ces paroisses, fondée sur les réseaux de voisinage, de parenté, d'amis, de services, d'entraide allait s'effondrer après la désorganisation qui suivit cette trop grande expropriation. On est devenu des étrangers dans son propre environnement.